

COMPTE RENDU

CONSEIL D'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement

20 septembre 2013 – 9h00

Bibliothèque biologie animale – Gabriel



Etaient présents :

- Collège A

- *Présents ou représentés :*

MM BOLLACHE (jusqu'à 9 h 35), CHERKAOUI-MALKI , DECONINCK, DEMARQUOY (jusqu'à 9 h 50), FARA, NARCE, WIPF (procuration à M.DER jusqu'à 10 h 10), MME CHLUBA (jusqu'à 9 h 55 puis procuration à M.CHERKAOUI)

- *Absent:*

M. GUZZO

Excusé

M. FAIVRE

- Collège B

- *Présents ou représentés :*

MM. ALIBERT (procuration à M.PICHON), ANDREOLETTI, BELLENGER, LEVEQUE (à partir de 9 h 55), MOREAU , PICHON, RIALLAND (à partir de 9 h 35), SAUCEDE (procuration à M.MOREAU)

MMES ABED-VIEILLARD, PRUDENT

- Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MM. DER, LOQUIN, ROLLIN

MMES GAETAN, GUICHARD (procuration à M.ROLLIN jusqu'à 10 h 00)

- Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M.M BEDU, VADOT

MMES GALLAND (procuration à M.BEDU), KRUBA

- Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M.CENSIER

M KADMIRI (procuration à M.FARA)

MME LUSTRAT ((procuration à M.NARCE)

Excusés :

MM ALMEIDA, WOYNAROSKI

Absents :

MM ROUSSET, GAUJOUR

MME FOUGERON

- **Membres consultatifs**

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

- **Membres invités**

MMES BELLAHOUEL, responsable antenne financière, THOMAS, responsable service scolarité et TOUSSAINT, secrétaire du Directeur.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 14 juin 2013

Le Directeur d'UFR soumet au vote le procès-verbal du conseil du 14 juin 2013 :

Après prise en compte d'une modification sollicitée par MME GUICHARD, dont fait état M. ROLLIN , PV approuvé à l'unanimité **(27 pour)**

- Informations du Directeur

Calendrier prévisionnel des conseils d'UFR

Le Directeur d'UFR explique qu'il est souhaitable de prévoir des réunions du conseil d'UFR en fonction des dates de réunion du CA de l'université. Ce calendrier pourrait subir des modifications en fonction des urgences qui apparaîtraient: il propose le 21/10 après-midi, le 15/11 matin et le 10/01/2014 matin.

Point sur la rentrée 2013

Mouvement d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS à l'UFR à la rentrée

* *enseignants-chercheurs*

Le Directeur d'UFR annonce les nominations en qualité de MCF stagiaires de MMES Irina BUNDELEVA en 35/36 èmes sections au laboratoire Biogéosciences et Claire ROSNOBLET en 64 ème section à l'UMR Agroécologie.

* *personnels BIATSS*

7 personnels BIATSS ont quitté l'UFR :MME Béatrice FRANÇAIS qui a réussi brillamment un concours externe d'IGE à l'INRA, MME Christine JALLALI ,ATRF reclassée dans d'autres fonctions pour raisons de santé à l'UFR Médecine , MME Dominique ROY, affectée à l'antenne financière des UFR juridiques et littéraires après avoir été reçue au concours de SAENES classe supérieure , Mme Anne-Marie

SIMONIN admise à la retraite , M.ALFANO qui a réussi un concours de catégorie B à la Préfecture du Doubs , Mme Brigitte FRANCOIS, admise à faire valoir ses droits à la retraite , M. Mathieu CROSTA qui a réussi un concours de catégorie B à la Préfecture de Saône-et-Loire .

Ont été nommés :

-stagiaires ou titulaires

3 techniciennes lauréates du concours externe, dont certaines sont issues de l'UFR : MMES STEIMETZ Emilie au département ETEC et au laboratoire Biogéosciences, Julie LAURENT pour le master sciences des aliments et l'équipe VALMIS, partagée avec l'IUVV et Tatiana LOPEZ, à l'animalerie poisson-zèbres et l'UMR U 866, partagée avec l'UFR médecine.

2 adjointes administratives à la scolarité : MMES Zohra DAHOU et Yamina AIT-TAGADIRT

- contractuels

Contractuels administratifs : M. Jean-Marc BLANCHE, en remplacement de MME Monique BAUDOIN qui a souhaité être affectée à l'antenne financière en remplacement de M. Mathieu CROSTA, MME Nacira BELLAHOUEL à l'antenne financière en remplacement de MME Béatrice FRANCAIS, MME MOUSTAKIM qui passe sous contrat de droit public à temps complet. MME Audrey ABRANTES arrive en contrat avenir et succède à MME MOUSTAKIM à la scolarité. Quant à MME SIMO NIN, elle ne sera pas remplacée en 2013.2014.

Contractuelle de service : MME Marie-Thérèse LEGOUX dans les fonctions de ménage

Le Directeur d'UFR ajoute qu'il a été demandé aux équipes pédagogiques d'être très tolérantes car la plupart de ces personnels ne connaissent pas l'université, encore moins l'UFR et ses filières. Elles font du mieux qu'elles peuvent mais il y aura nécessairement une période de flottement.

Question sur le devenir des postes actuellement occupés par des personnels administratifs contractuels

M. Rollin fait part de son inquiétude au vu du nombre de postes de titulaires occupés par des contractuels et demande si l'université s'engage à compenser ces départs par des titulaires.

Le Directeur d'UFR répond que, pour certains, c'est une situation provisoire. Le dialogue avec les services centraux s'avère un peu difficile et les informations fiables sont difficiles à obtenir. Cette situation est accentuée par l'absence de DRH. Par exemple, l'université a refusé de proposer le poste de responsable de l'antenne financière au mouvement interne alors que ce poste très important pour l'UFR a vocation à être pourvu par un titulaire. Le poste deviendra pérenne en 2014 avec l'ouverture d'un concours d'ASI au printemps.

A la demande du Directeur, Mme Clerget apporte des précisions sur les statuts des personnels et signale une incertitude quant au poste d'adjoint technique libéré au secrétariat pédagogique licence : avant les vacances d'été, le service BIATSS avait annoncé la publication du poste au recrutement sans concours ouvert à l'automne et il est répondu aujourd'hui que la liste des postes n'est pas arrêtée.

M.ROLLIN exprime la crainte que les postes ne soient pas compensés car on parle à l'Université de la mise en place de plate-formes inter-composantes, qui sont un moyen d'économiser des postes. Parallèlement, 7 à 8 recrutements sont en cours pour les services de la Maison de l'Université.

Concernant le statut des laboratoires et donc leur gestion, le Directeur d'UFR souligne que, jusqu'à la dernière réunion des directeurs de composantes, il n'y a eu aucun dialogue avec la gouvernance sur ce

sujet. Les directeurs d'UFR n'ont pas été associés à cette réflexion, c'est pourquoi la dernière réunion des directeurs de composantes s'est mal terminée.

M.ROLLIN ajoute qu'une discussion a eu lieu sur la réorganisation des services et qu'il n'a pas compris le positionnement de MME MATHIEU : est-elle DGS, DGS par intérim, adjointe à la DGS ?

Campagne d'emplois 2014

*** BIATSS**

Le Directeur d'UFR présente une synthèse des DOM au niveau de l'université : 49 demandes de créations d'emplois BIATSS ont été présentées pour la rentrée 2014, 25 de catégorie A, 17 de catégorie B et 7 de catégorie C, ce qui confirme le déficit reconnu en emplois. Les marges d'action sont très restreintes ; 4 redéploiements d'emplois sont proposés, notre UFR est concernée. Il était préconisé par la Cour des Comptes de renforcer le Pôle Finances de l'uB et cela a été fait.

Pour notre UFR, il y a eu une décision de maintien de l'emploi d'IGE libéré par le départ en retraite de Dominique Thomas et de requalification en ASI du poste de technicien libéré par le départ en retraite de Brigitte François, avec l'ouverture du poste au concours et la nomination d'un(e) lauréat(e) l'an prochain à la tête de l'antenne financière.

A la rentrée 2014, l'UFR aura une création d'emploi sur redéploiement suite au départ de Mme Simonin, mais pas de contractuel en attendant, contrairement au poste de Dominique Thomas. Le poste d'IGR de M.GRESTI n'a pas été pris en compte car il n'a pas déposé sa demande de retraite.

La demande de création d'un poste de technicien pour la salle de TP licence n'a pas été retenue.

*** Enseignants-chercheurs et enseignants**

1. postes vacants ou susceptibles de l'être

- Poste de MCF vacant en 66^e suite à la promotion de N. Leborgne Castel en PR, publication acceptée en 65^e.
- -Poste de 68^e vacant suite au départ de G. Luquet, retenu pour publication sur un profil 67^e écologie comportementale.
- Poste de MCF en 11^e en raison du départ en retraite prévu de Mme Magnet à la rentrée 2014 : poste retenu pour publication en PRAG et non MCF.
-

2. demandes de création d'emplois

- Poste de PRAG pour SVT option C : était apparu intéressant par la gouvernance dans un 1^{er} temps mais apparaît finalement comme non prioritaire. Il faudra le redemander mais avec moins d'optimisme. L'on entend de moins en moins parler des postes Fioraso.

M.ROLLIN se demande comment ils vont être distribués.

- Poste de MCF 65^e ème biologie cellulaire : non prioritaire
- Poste de 67^e : non prioritaire
- Poste de PR 64^e biochimie retenu en création à la rentrée 2014 (le poste de MCF d'anglais publié en PRAG permet de créer un poste de PR en biochimie)
- Poste de 65^e MCF CSGA : non prioritaire.
- Poste 67^eème chaire d'excellence pour l'INRA, : demande non renouvelée par l'INRA, non prioritaire.

M.DECONINCK demande comment vont être gérées les chaires d'excellence car il voit venir les problèmes. Il faut qu'elles passent l'habilitation.

Le Directeur d'UFR n'a aucune information. Normalement, c'était pour faire émerger des enseignants-chercheurs qui devaient être nommés professeurs des universités.

M.ROLLIN informe le conseil que l'université vient de créer une nouvelle chaire industrielle. Mais, si l'entreprise ne renouvelle pas sa participation, l'université aura l'obligation de continuer. Les EPST ont une position frileuse sur ce sujet.

M.DER demande pourquoi le poste de MME DEBIERRE n'apparaît pas dans la liste des postes vacants de BIATSS.

MME CLERGET répond que c'est parce que MME DEBIERRE n'a pas encore déposé son dossier de retraite.

[Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22.07.2013](#)

Le Directeur d'UFR énumère les principales nouveautés de cette loi du 22 juillet 2013:

Evolution de la gouvernance de nos universités :

- Election du président : les personnalités extérieures, soumises à la parité homme-femme, participent à l'élection, mais ne sont plus nommées par le Président. Il y a au moins deux représentants des collectivités territoriales dont au moins un représentant de la Région, au moins un représentant des organismes de recherche, au maximum 5 personnalités désignées après un appel public à candidatures
- Il peut être mis fin au mandat du président en cas de démission concomitante des 2/3 des membres élus titulaires du CA ou d'annulation des élections dans un ou plusieurs collèges correspondant aux mêmes 2/3
- Restrictions du droit de veto : le Président ne peut plus s'opposer à l'affectation d'un enseignant-chercheur, ce pouvoir étant transféré au CA. Il peut mettre un veto sur l'affectation d'un BIATSS après consultation des représentants des personnels.
- Désormais, le CA compte 24 à 36 membres, au lieu de 20 à 30, avec une détermination plus précise de la nature des personnalités extérieures
- Le CA approuve le rapport annuel d'activité présenté par le Président et le bilan social
- Il adopte le schéma directeur pluriannuel en faveur du handicap proposé par le conseil académique
- Aucune affectation d'enseignant-chercheur ne peut avoir lieu si le CA restreint aux enseignants chercheurs émet un avis défavorable motivé (sauf 1^{ère} affectation suite à concours national d'agrégation).

Conseil académique

- Le CS devient la commission de la recherche avec la même composition et a des compétences budgétaires nouvelles
- Le CEVU devient la commission de la Formation et de la Vie universitaire. Il doit y avoir un représentant des établissements du secondaire. Elle a les mêmes compétences, est consultée sur les programmes des filières des composantes, etc
- Le regroupement de ces deux commissions devient une nouvelle assemblée « le conseil académique ».
- Il va , en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, gérer la carrière des enseignants-chercheurs, ce qui pose débat car les personnels élus ne l'ont pas été sur ces bases là et cela aurait pu changer tant les candidats que les élus. De nouvelles élections ne sont pas prévues en cours de mandat pour des raisons de coût.
- La commission disciplinaire est transférée de la compétence du CA à celle du conseil académique et, de la même façon, les représentants n'ont pas été élus sur cette base.

M. Vadot demande des précisions sur l'incidence de la mise en place de ces nouvelles instances sur les élections prévues cette année pour les étudiants.

Le Directeur d'UFR répond qu'aucun changement de fond n'interviendra, il y aura juste de nouveaux élus.

Composantes et services

- La loi officialise le conseil des directeurs de composantes, qui existait déjà à l'uB.

La loi prévoit un délai d'un an pour mettre en conformité les statuts de l'université aux nouvelles dispositions de la loi.

M. Deconinck exprime son approbation sur le fait que la carrière des enseignants- chercheurs soit de la compétence du conseil académique car précédemment, cela changeait fréquemment. Des commissions ad'hoc étaient mises en place, de façon pas toujours transparente, là ce sera clair.

M.ROLLIN rappelle que le Président de l'Université a modifié la composition de la commission d'avancement des enseignants-chercheurs cette année.

Le Directeur d'UFR précise que, précédemment, les commissions pour l'avancement étaient composées de représentants des comités de sélection, d'élus des conseils, c'est-à-dire avec une représentation à base d'élus. La nouvelle commission est essentiellement basée sur la gouvernance par cooptation.

M.RIALLAND ne voit pas comment le central peut avoir une vision claire des missions assurées par les enseignants-chercheurs. Y aura-t-il toujours un avis du Directeur d'UFR sur les dossiers d'avancement ?

Le Directeur d'UFR ne sait pas. L'avis du directeur d'UFR pour l'avancement local portait sur l'implication administrative au sein de l'UFR. Cet avis était transmis au Président qui émettait ensuite un avis global sur la candidature.

M.DECONINCK pense que l'avis de l'UFR peut être relayé s'il y a des rapporteurs.

M.CHERKAOUI MALKI fait remarquer qu'il y a un avis du CNU même pour l'avancement local.

Le Directeur conclut sur ce point que l'on ne sait pas s'il y aura une décentralisation totale.

Enfin, l'habilitation est remplacée par une accréditation, avec un nouvel organisme d'évaluation.

M.DECONINCK précise qu'en ce qui concerne l'évaluation des laboratoires, des points ont changé : l'indication des producteurs a disparu, il y aura seulement à présenter un projet et plus de bilan et le dossier sera simplifié avec la suppression des fiches individuelles d'activité.

Le Directeur d'UFR ajoute qu'il y aura une seule évaluation par ce haut conseil , ce qui évitera les contradictions entre EPST et Haut conseil.

[Rappel de l'université quant à l'interdiction du bizutage](#)

Le Directeur d'UFR communique des consignes reçues de l'université aux responsables de formations et de départements : l'accueil des nouveaux étudiants doit leur permettre de s'approprier les bases nécessaires à une intégration facilitée dans l'espace universitaire, avec l'interdiction du bizutage ,qui constitue un délit.

Questions financières

[Compte rendu du Dialogue d'Objectifs et de Moyens pour le budget 2014 et des réunions des directeurs de composantes](#)

Le Directeur d'UFR communique des informations obtenues en réunion des directeurs de composantes. Le budget 2014 a été présenté dans ses grandes lignes: le solde est de 4,6 M€, le Fond De Roulement (FDR) est en augmentation, à 42 M€ (contre 29 en 2011) ,la recommandation ministérielle étant de 13 M€, en dessous desquels une université est mise sous tutelle.

L'université de Bourgogne est sereine par rapport au regard que le ministère peut avoir sur ce montant, alors qu'un certain nombre d'universités est sous ce seuil.

M.ROLLIN ajoute que ,l'année dernière, 4 universités ont été dans ce cas. Certaines comme Bordeaux ont fusionné depuis.L université de Franche Comté est en situation critique.

Le Directeur d'UFR poursuit : il y a une augmentation de la masse salariale, liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité lié aux promotions et gravisements d'échelon (638 à 920 M€).

M.ROLLIN précise que, jusqu'alors, le GVT était pris en charge par le ministère mais que cette année on ne sait pas.

Le Directeur ajoute qu'il n'y aura pas d'augmentation de la DGF. La Cour des Comptes recommande de réduire fortement les heures complémentaires, dont elle trouve l'usage excessif à l'uB. Il y a un débat sur ce point car cela correspond au déficit de postes. Elles devraient être stables en 2014 et il n'y aura pas de réajustement en cours d'année. Il y a un maintien des équipements pédagogiques à 500 000 €, la pluriannualité des projets est encouragée.

Le BQF est fixé à 25 000 €.

De nouvelles actions sont mises en place, en faveur de l'internationalisation des masters (68000 €) et le renforcement des liens lycées/université (5000 €). Une réflexion doit avoir lieu au niveau des deux départements de master de l'UFR sur l'internationalisation des masters. Le budget de notre UFR n'est pas à la baisse, mais pas en augmentation non plus.

Un 2^{ème} appel à projets PPI est ouvert, avec deux nouvelles thématiques : rénovation du bâtiment Droit-Lettres (3 M€) et plate-formes (1.3 M€).

M. Rollin explique que les budgets investis en PPI à destination des composantes sont intéressants, mais que, si aucun moyen n'est délégué pour faire fonctionner les matériels acquis, cela ne pourra pas fonctionner.

Le Directeur d'UFR l'a dit différemment : finalement, la dotation dédiée à l'enseignement devient la variable d'ajustement du budget de l'université, ce qui est grave.

M. Lévêque plaide pour que les composantes puissent faire une véritable évaluation de leurs coûts de fonctionnement internes, notamment des TP, afin d'être crédibles pour demander des augmentations de dotations de fonctionnement, et souhaiterait que ce type d'étude soit mis à l'ordre du jour de la commission des finances. Il faudrait calculer, filière par filière, ce que coûtent les formations.

Le Directeur d'UFR répond que ce travail est déjà fait pour préparer le budget et mentionne les contraintes budgétaires de l'Etat, qui entraîneraient une baisse de ressources d'1.5 M€ pour l'université.

M.DECONINCK observe que l'université de Bourgogne veut avoir un pilotage central ; alors que dans certains établissements, les composantes font leur propre politique. Ce n'est pas le cas ici et ce n'est pas plus mal.

M.CHERKAOUI MALKI souhaite savoir si l'on peut utiliser le FDR pour le fonctionnement.

Le Directeur répond que non.

M.PICHON estime que, dans ce cas, il ne faut pas mettre l'argent dans le FDR.

M.LEVEQUE demande la définition d'une plate-forme technologique.

Le Directeur d'UFR répond qu'il y a des plate-formes officielles, d'autres officieuses, de laboratoires. C'est une nébuleuse trouble, sans homogénéité ni contrôle.

M.Lévêque indique avoir déposé un dossier auprès de MME SOUBZMAIGNE, qui semble être chargée de ce suivi. M. CEZILLY avait été chargé de recenser ces plate-formes il y a quelques temps mais sa mission doit être éteinte.

Le Directeur d'UFR ajoute qu'au-delà de la répartition de l'enveloppe de fonctionnement, il y a une question encore plus cruciale en terme de personnel.

M.DECONINCK demande ce que devient l'argent des amortissements. On pouvait imaginer qu'il revienne aux plate-formes.

Le Directeur d'UFR précise que l'idée est de donner une transversalité totale aux plate-formes. Celles de laboratoires devraient disparaître.

M.ROLLIN précise que les crédits destinés aux PPI sont prélevés sur le FDR.

Le Directeur ajoute que les amortissements sur les PPI sont globalisés et pris en charge en central. Concernant la soutenabilité de l'offre de formation, nous avons un déficit de 2 800 heures.

M. PICHON demande si l'uB est susceptible un jour de nous imposer un plancher d'étudiants par filière afin de rentabiliser les filières.

Le Directeur d'UFR répond qu'il y a de fortes disparités entre les UFR: à l'UFR sciences humaines, certaines filières à faible effectif sont ouvertes alors qu'ici on n'en discuterait même pas. Le président ne souhaite pas statuer, il se contente de recommander, conseiller, tout en limitant la soutenabilité aux moyens financiers alloués. Certaines formations, malgré leur faible effectif, doivent être soutenues car elles sont primordiales pour la visibilité de l'uB, et ces faibles effectifs peuvent, d'une année sur l'autre, être revus à la hausse.

Pour compenser la stabilisation de la dotation, l'uB prend en charge 100 000 € supplémentaires d'allègement d'amortissement pour les composantes, soit 500 000 € en tout. 100 000 € seront affectés au coût des comités de sélection, donc la dotation est identique avec deux postes allégés.

Dotation 2012 : 158 300 €, idem pour 2013. Dotation en HC : 116 920 € en 2013 (plus complément attribué début 2013 de 27 611 €) soit 144 531 €, 127 540 € pour 2014 (dont le PRL) avec un taux de 45,55 € de l'heure. MME FRANÇAIS avait réussi à faire prendre en compte ce taux moyen par l'uB. Au final, l'enveloppe HC est en baisse de 16 991 €.

L'enveloppe recherche à 459 600 € est identique à l'année précédente.

La dotation de l'UFR s'élève à 763 585 € cette année, sans réajustement en 2014, contre 734 820 € l'an dernier, soit une légère hausse.

M.MOREAU remarque qu'il va falloir anticiper sur les heures complémentaires.

Le Directeur d'UFR insiste sur le problème des dossiers des vacataires extérieurs qui nous arrivent a posteriori. Il faut anticiper dès le début de l'année universitaire le coût des vacataires prévus, même s'ils interviennent en avril et déposer le dossier dès maintenant.

M. Pichon alerte sur l'augmentation des effectifs dans certaines filières, qui va entraîner une augmentation du nombre de groupes. A quel moment dit-on stop ?

Pour le Directeur d'UFR, c'est une question réelle. Il faut aller très vite pour alerter l'uB et demander une rectification budgétaire. A titre personnel, il estime qu'il y a un paradoxe entre la nécessité pour l'UFR d'être attractive et la difficulté qu'elle peut avoir à gérer cette augmentation d'effectif. La dotation est calculée selon l'effectif de l'année précédente et comme on doit permettre à tous les étudiants de s'inscrire, le seul levier est de demander dès qu'on le sait une rectification budgétaire.

M.LEVEQUE observe que l'on est limité par nos capacités d'encadrement.

Le directeur d'UFR rappelle qu'il n'existe pas de capacités d'accueil, ce qui est paradoxal.

Actualisation de l'architecture budgétaire pour 2014

Mme Clerget présente les modifications envisagées, qui consistent à créer ou supprimer des centres financiers et à actualiser les responsables.

Unanimité (28 pour)

Vote de la DBM 3/2013

Le Directeur d'UFR et MME CLERGET soulignent le fait que Béatrice FRANÇAIS est venue travailler tous les soirs pour aider à la préparation de la DBM et l'en remercient vivement.

Le Directeur invite MME CLERGET à présenter les points marquants de cette DBM, la dernière de l'année.

MME CLERGET présente un tableau synthétique qui mentionne l'évolution des ressources et les changements de masse. 4 recettes nouvelles, 18 ajustements de recettes, à la hausse ou à la baisse, sont présentés. En ce qui concerne les réserves, 3 prélèvements sont sollicités dont l'un de 7666 € pour l'achat d'un minibus pour le département ETEC. Par ailleurs, deux autofinancements pour les PPI sont prévus dans cette DBM. Enfin, sont présentés 4 changements de masse, dont l'un du département ETEC de 17500 € pour un autofinancement pour le minibus et l'achat d'un gradiomètre refusé dans le cadre des PPI.

Pour l'achat du minibus, dont il a été discuté en conseil d'UFR, un courrier a été fait au président pour demander un complément de financement. Le département ETEC et les licences professionnelles participent et l'université a accepté d'apporter 7 666 € en complément.

M. Levêque souligne le geste des responsables des licences professionnelles qui transfèrent de l'argent issu de la taxe d'apprentissage vers le fonctionnement des filières. Ce geste généreux doit être souligné, car il est loin d'être généralisé. Il a pu être rendu possible grâce à l'implication des responsables des licences professionnelles pour obtenir des contrats de professionnalisation.

Le Directeur d'UFR mentionne que beaucoup de formations de master professionnel et de licences professionnelles jouent le jeu et versent une partie de leur taxe d'apprentissage à l'UFR en fin d'exercice. Du fait que les licences professionnelles reçoivent de l'argent des contrats de professionnalisation, d'autres UFR considèrent qu'elles doivent fonctionner en autonomie financière. Cela n'est pas appliqué à l'UFR SVTE et cela leur permet une certaine souplesse dans la gestion de leurs crédits et donc certains transferts.

La taxe d'apprentissage étant notifiée tard, M. Fara demande si un report peut être effectué sur l'année suivante.

Le Directeur répond que non, les crédits doivent être dépensés avant la fin de l'année civile, il ne peut pas être mis de l'argent de côté pour de futurs besoins. L'uB est tributaire des dates de versement de ces taxes par les organismes collecteurs. Aucun report n'est possible, contrairement aux ressources de la formation continue. Certaines filières comme EGRP ont transféré presque les deux tiers de leur taxe vers le fonctionnement de l'UFR l'année dernière.

En réponse à M.RIALLAND, il est indiqué qu'à ce jour, 62 000 € environ de taxe d'apprentissage ont été perçus pour 2013, avec quelques ajustements à venir.

Unanimité (28 pour)

[Dotation d'installation attribuée aux nouveaux enseignants chercheurs](#)

Le Directeur d'UFR rappelle que 1000 € sont traditionnellement alloués à chaque nouvel enseignant-chercheur et propose de reconduire cette aide à l'installation en faveur des deux nouvelles maîtres de conférences, Irina BUNDELEVA et Claire ROSNOBLET.

Unanimité (28 pour)

[Sortie d'inventaire](#)

Le véhicule KANGOO EXPRESS RENAULT immatriculé 21 E 8386 A de l'UMR Biogéosciences, , dangereux maintenant, compte 165 000 km et n'est plus utilisable. Le Directeur d'UFR propose de sortir ce véhicule de l'inventaire.

Unanimité (28 pour)

Questions pédagogiques

[Point sur les effectifs étudiants](#)

Le Directeur d'UFR détaille les effectifs actuellement inscrits, sachant que les inscriptions ne sont pas terminées. Plusieurs éléments sont mis en évidence : fort augmentation des effectifs de L2, dans presque tous les parcours , générant des groupes supplémentaires, hausse sensible également en M1 QAS en raison d'un nombre de dossiers considérable et augmentation des effectifs en masters « enseignement ».

Par le fait que VEOLIA a attiré un certain nombre de candidats dans l'université avec laquelle elle est partenaire.

MME THOMAS fait un point des dossiers de candidature, de l'expérimentation de l'application e-candidat et de la chaîne d'inscription de juillet.

- Dossiers de candidature : diminution de 8,6 % du nombre de dossiers d'accès en master par rapport à l'an dernier, mais supérieur néanmoins à N-2
- Augmentation du nombre de dossiers en licence, tous niveaux confondus
- Bilan globalement positif de l'expérimentation de e-candidat (gain de temps en saisie), mais avec des souhaits d'évolution vers une meilleure adaptabilité aux particularités des filières et vers une dématérialisation complète (plus d'envoi de dossier ni de pièces en format papier)
- La chaîne d'inscription de juillet n'a pas eu l'effet escompté, seule une évolution vers une IAweb permettrait de fidéliser les étudiants admis dans les filières dès juillet.

Le Directeur d'UFR renvoie vers les deux responsables des départements masters l'utilité ou pas des inscriptions en juillet. Il souligne l'aspect très positif du nombre d'inscrits en M1 MEEF mais pense que l'on y verra plus clair l'an prochain.

M.PICHON confirme que cette année est « bancale » avec 2 CAPES organisés.

Le Directeur d'UFR souhaite adresser un grand merci à M.CENSIER, IPR, pour son intervention auprès du rectorat qui a permis l'affectation pour un an d'un PRAG, Samuel ROUZET, à titre provisoire, pour remplacer MME OLIVE . Au départ, seules des propositions de nomination de vacataires ou de doctorants étaient formulées par l'université.

M.LEVEQUE estime qu'e-candidat a été un plus : la secrétaire a pu travailler et les enseignants ont été satisfaits , même s'il y a eu un problème avec les listes d'attente car certains étudiants ne disaient qu'en septembre qu'ils ne viendraient pas.

Le Directeur d'UFR remarque que les dates d'audition n'ont pas été anticipées. Le retour vers les étudiants a été fait à quelques jours du délai final.

MME ABED-VIEILLARD souligne que certaines rentrées universitaires sont postérieures à la nôtre donc les étudiants attendent d'avoir toutes les réponses, ce qui est compréhensible.

M.MOREAU soulève le problème de sa filière où les sorties de terrain commencent la 1^{ère} semaine de la rentrée et les inscriptions après. Cela peut poser des problèmes d'assurance.

M.WIPF ajoute que, de la même façon, s'ils ne sont pas inscrits, les étudiants n'ont pas d'accès informatique.

Statut des AJACs

Laurent Pichon rappelle les points principaux de la réforme du système des AJAC. Un groupe de travail s'est réuni au sein de l'UFR, le département licence a travaillé, ainsi que la commission de la pédagogie de l'UFR. Le projet d'aménagement spécial des nouvelles règles, adaptées à notre UFR, a été adopté par le CEVU, sous réserve d'avis favorable du conseil d'UFR. Projet de délibération :

Le statut AJAC est un régime dérogatoire non imposable à l'étudiant. Lorsqu'un étudiant n'a pas validé son année de L1 ou de L2, il peut être admis dans l'année immédiatement supérieure s'il remplit les conditions décrites dans le référentiel commun des études et celles décrites ci dessous. A l'issue de la session de rattrapage, le jury dresse la liste des étudiants pouvant solliciter le statut AJAC. Pour pouvoir bénéficier de ce statut, l'étudiant doit en faire la demande par un écrit adressé à la scolarité de l'UFR en rappelant les UE qu'il a validées et le nombre d'ECTS acquis au cours des deux derniers semestres. Important : - un étudiant qui n'a pas validé intégralement sa L1 ne peut accéder à la L3 en tant qu'AJAC même s'il a validé intégralement sa L2. - un étudiant qui ne formule pas sa demande écrite à la scolarité au minimum 8 jours avant la reprise des cours du 1er semestre, ne peut bénéficier du statut AJAC, sauf cas de force majeure justifiant sa demande tardive; - un étudiant ne peut suivre (s'inscrire sur) 2 semestres en même temps, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation du jury et doit impérativement privilégier le semestre le plus ancien.

Unanimité. 28 pour

Modifications de fiches filières et de modalités de contrôle des connaissances

Le Directeur d'UFR indique que Martine Clerget et Sandrine Toussaint ont effectué un gros travail de vérification des données d'EVALENS qui a mis en évidence la nécessité de procéder à quelques modifications de fiches filières.

Le Directeur d'UFR détaille les demandes de modifications de coefficients et de crédits présentées en licence 1, licence2, licence 3, M2 NS, M1 SE, M1 et M2 AGES et M1 QAS.

M.PICHON précise que, pour les L1 et L2, les modifications ont déjà été approuvées par le CEVU, sous réserve d'avis favorable du conseil d'UFR.

LICENCE 1

Modification des coefficients des CC et CT de l'UE9 optionnelle "Maths 1/ Physique 2 / Chimie Organique 2" du parcours de second semestre de la L1 Sciences de la Vie. Le coefficient CC de la physique 2 passe de 0,75 à 1, celui du CT diminue de 1,75 à 1,5. Le total des coeffs ne bouge pas (2,5), celui des ECTS non plus. Même chose pour la chimie générale 2 : le coefficient CC de la chimie générale 2 passe de 0,75 à 1, celui du CT diminue de 1,75 à 1,5. Le total des coeffs ne bouge pas (2,5), celui des ECTS non plus.

LICENCE 2

Modification du coefficient de CT et CC de la chimie organique 1 de l'UE2 du S3 dans les filières BB, BO, BGSTU et PCB. Le coefficient indiqué est actuellement de 1,5 pour le CT et 1,5 pour le CC. La modification demandée conduira à un coefficient de 2 pour le CT et de 1 pour le CC.

LICENCE 3 BBM-BO-BG-BCP

UE5 Module transversal «BIOSECURITE » : type d'évaluation **CT** au lieu de CC ou CC-CT

M1 QAS

UE 5 (« professionnalisation et anglais1 ») : **6 ECTS coef. 6**

Situation antérieure : 24CM-46TD

Proposition : UE scindée en 2 :

- anglais 1 : 20 TD – **2 ECTS**

CC coef. 0.75 et CT coef. 1.25

- professionnalisation : 24CM et 26 TD – **4 ECTS**
CC coef. 1.5 et CT coef. 2.5

M2 NS

Stage : 30 HTD à ajouter dans la fiche filière

M1 SE

UE 8 «formation à l'environnement professionnel comprenant 2 matières : Langue vivante et Communication & vie professionnelle :

Modification du mode d'évaluation du module :

Situation antérieure : 2 CT pour chaque matière

Proposition : 1 seul CT commun avec les enseignants responsables des enseignants.

Demande : fusion des 2 évaluations, Langue vivante (CT : coef 3) + Communication & vie professionnelle (CT : coef 1) en 1 seule évaluation (CT : coef 4)

M1 AGE

Semestre 1 UE 3 « géophysique des corps sédimentaires »

Type évaluation session 1 au lieu de oral, CC **lire CC**

Type évaluation session 2 : **oral supprimé**

Semestre 2 UE 4

Au lieu de « Géoarchéologie événementielle » **lire « géoarchéologie et stratigraphie »**

M2 AGE

Semestre 3 UE 1 « Archéologie du Bâti »

Type évaluation session 1 au lieu de CC **lire CT**

Semestre 3 UE 2 « morphométrie »

Type d'évaluation session1 au lieu de CT **lire CC**

Type d'évaluation session2 : **CT supprimé**

Unanimité. 28 pour

Modification d'intitulé d'un DU

Le responsable propose qu'un DU change d'intitulé pour devenir Terroir et Dégustation (simplification du titre, usage, accessibilité).

Le Directeur d'UFR précise que ces demandes sont présentées sous réserve du regard compréhensif de l'uB car normalement les changements doivent être adoptés dans le mois qui suit la rentrée.

Unanimité 28 pour

Modification du calendrier universitaire

Correction d'une erreur dans le calendrier universitaire en L3 biologie : début et fin des examens du 2d semestre 1^{ère} session du 26 mai au 31 mai 2014

Unanimité (28 pour)

Questions diverses

Plan vert uB : désignation d'un correspondant développement durable

L'uB demande une labellisation « plan vert » avec l'ambition d'être la première ou l'une des premières labellisées ainsi. Les incidences sont politiques et financières.

Le plan vert est un guide stratégique lié au développement durable : Diagnostic, plan d'action, et mise en place d'un processus de progrès.

Il nous faut recenser, au sens très large, les enseignements liés au développement durable, et les besoins en matière de traitement de ces enseignements, et ce, dans le mois qui arrive. Le Directeur d'UFR souhaite qu'une personne se propose comme étant référent pour le traitement de ce questionnement. Un appel à candidature est lancé.

M.DECONINCK pense que M.AMIOTTE SUCHET serait le plus apte à exercer cette fonction.

Le Directeur d'UFR et les membres du conseil approuvent cette proposition. M.AMIOTTE SUCHET sera officiellement sollicité par le Directeur d'UFR.

Unanimité (28 pour)

Demandes d'inscription en DSER

Deux demandes ont été présentées. Le directeur d'UFR donne lecture des lettres de motivation.

M.RIALLAND s'interroge sur la justification et les objectifs de ces DSER., d'autant que l'une des candidates vient du M1 QAS alors que le M2 ne fait pas le plein.

M.DECONINCK rappelle que le DSER a toujours été une année d'attente.

MME ABED VIEILLARD explique que le DER concerne des étudiants à bac + 3 et le DSER des étudiants à bac + 4.

M.MOREAU souhaite savoir si les étudiants sont rémunérés.

MME THOMAS répond que c'est facultatif.

Le directeur d'UFR soumet au vote :

1 demande en sciences des aliments (étudiante titulaire d'un M2 R SASC)

1 contre, 7 abstentions, 20 pour

1 demande en sciences des aliments (titulaire d'un M1 QAS)

1 contre, 7 abstentions, 20 pour

Point sur les élections à organiser

Mme Clerget présente les différentes échéances électorales à venir.

- Conseil d'UFR : 3 sièges « usagers » à pourvoir. La date du scrutin n'est pas encore arrêtée par l'université

- Les conseils des départements licence, SAVAN et ETEC sont à renouveler ou à constituer (licence). Le projet de calendrier est le suivant: affichage des listes des électeurs le 27/9, dépôt des candidatures au plus tard le 11/10 à 16 h et élections les 18/10 (1er tour) et 05.11 (2^{ème} tour éventuel).

Une clarification du mode d'élection des étudiants au sein du département licence est à réaliser: le consensus est atteint autour d'une désignation par vote des membres du conseil d'UFR parmi les étudiants élus au conseil d'UFR.

Unanimité (28 pour)

-Bureau : 1 siège usagers à pourvoir, dépôt des candidatures le 11/10 à 16 h auprès du secrétariat du directeur

-Elections partielles dans les commissions : des sièges sont devenus vacants par suite de départs d'étudiants ou de personnel BIATSS : commission communication 1 siège « usagers » à pourvoir, commission RI 2 siège « usagers », commission du personnel 1 siège de BIATSS à pourvoir Le prochain conseil d'UFR aura à élire les remplaçants, dépôt des candidatures pour le 11/10 à 16 h 00.

- Seront à organiser en novembre, l'élection d'un étudiant représentant le département SAVAN à la commission de l'enseignement ainsi que d'un représentant du département ETEC. A la commission de la recherche, un doctorant élu par ses pairs sera à élire.

Journée de rencontre étudiants/monde professionnel, enseignants-chercheurs du 07.02.2014

Deux étudiantes sont invitées à entrer et à présenter un document détaillant le bilan de la journée organisée en 2012-2013. En fonction des points négatifs recensés, peu de professionnels étaient présents à la conférence plénière sur la présentation des filières de l'UFR, la communication sera anticipée, et la future journée sera organisée un vendredi pour mobiliser plus de participants. Les tables rondes seront réorganisées pour qu'un nombre accru de participants se réunisse sur chacune d'entre elles. Les thèmes seront aussi revus en fonction des attentes émises par les étudiants.

Une demande de banalisation de l'après-midi du 7 février 2014 est formulée auprès des membres du conseil d'UFR.

M. Pichon n'exprime pas d'opposition majeure à cette demande, en l'état actuel des choses.

Le Directeur d'UFR indique qu'une information sera transmise aux responsables de filières pour recenser les éventuelles objections au choix de cette date.

M. CHERKAOUI MALKI évoque la possibilité d'organiser cette journée en même temps que la JPO, mais plusieurs obstacles se présentent devant cette possibilité : disponibilité des enseignants, soirée de gala une veille de cours, mélange des genres sur les deux manifestations.

Le Directeur d'UFR demande aux étudiantes si elles vont s'associer avec d'autres associations étudiantes pour préparer cette journée.

La réponse est que l'association de géologie s'occupera de cette thématique et celle de biologie de son domaine.

M. VADOT intervient pour signaler qu'il souhaiterait, contrairement à ce qui s'est produit l'an dernier, que des enseignants soient présents à la soirée de gala, au cours de laquelle le Président de l'université était intervenu.

Accord de principe sur la banalisation du 07.02.2014 après-midi à partir de 13 h 00.

Unanimité (28 pour)

[Débat sur une demande d'attribution de salle pour les M2 BOP et sur les locaux de Gabriel en général](#)

Au nom de M.BOLLACHE, M. MOREAU présente une demande de salle réservée pour les M2 BOP pour pouvoir accueillir les étudiants en alternance.

Mme ABED-VIEILLARD, responsable des locaux à l'UFR, répond qu'actuellement, aucune salle n'est disponible. Quelques pistes seront étudiées, notamment quand les services de l'IUFM déménageront, avec néanmoins la contrainte de la réfection de ces locaux. Est évoquée également l'aménagement de la salle de l'ancienne cafétéria du 4^e, qui dépend aussi de la réfection de la bibliothèque de biologie animale pour les conseils d'UFR. Une salle de Biogéosciences pourrait faire office, la solution est à étudier.

Le Directeur d'UFR indique que la question des locaux est liée à une discussion politique avec Anne Girollet. Effectivement, à titre transitoire, une salle de Biogéoscience est déjà dédiée aux M2R. Dans un délai de deux ans, une équipe de recherche devrait partir.

M.RIALLAND insiste pour que l'ensemble des M2 ait accès aux mêmes moyens. Par ailleurs, est-ce une salle pour enseigner ou pour travailler qui est recherchée ? Selon lui, il faudrait demander un PPI pour l'aménagement du 4^{ème} étage.

M.MOREAU signale que certaines salles dédiées sont parfois vides car les étudiants sont sur le terrain.

Selon M.PICHON, il faudrait libérer les salles si les inscrits sont inférieurs aux prévisions.

Le Directeur d'UFR indique que la rénovation de l'actuelle cafétéria au 4^{ème} était prévue dans le CPER. L'une des questions qui sera posée à MME Girollet porte sur la possibilité ou pas de sortir du CPER et de rénover la bibliothèque de biologie animale à la place de la salle du 4^{ème} car le CRB n'est pas souple. Par ailleurs, le Président a indiqué en commission des locaux que la rénovation de Gabriel serait inscrite au CPER en 2015. Toutefois, la question du financement sera posée car pour le PARI 2, le CRB n'a plus de crédits.

Selon M.Pichon, il faudrait anticiper.

M.ROLLIN indique que le Président de l'université lui a annoncé la future localisation des organisations syndicales dans le bâtiment Gabriel, à l'aile sud.

Selon M.RIALLAND, il faut que la commission des locaux ait une vision globale et que les informations circulent sur son travail.

MME ABED-VIEILLARD indique que dans le cas où des locaux de l'UFR seraient prêtés à une UMR, la commission aurait son mot à dire.

M.DECONINCK rappelle que les locaux des UMR ont été contractualisés lors du contrat d'établissement.

Le Directeur d'UFR indique qu'hormis les locaux, il y a un point de fond car la gouvernance souhaite que les laboratoires soient considérées comme des composantes, comme les UFR, et qu'ils deviennent autonomes sur le plan budgétaire, des locaux, des recrutements de BIATSS et d'enseignants-chercheurs.

[Question sur les modalités d'accès au parking Erasme central à/c du 02.11.2013 par les personnels](#)

En réponse à une question de M. Rollin, Mme Clerget explique que le parking sera fermé au stationnement et à la circulation à compter du 2 novembre, sauf pour les personnels, avec l'usage de la clé dont ils disposent déjà.

[Commission des personnels](#)

M. Rollin demande à ce que la procédure de recensement des grévistes fasse l'objet d'une instruction claire et soit abordée en commission des personnels ; il déplore qu'apparemment, seuls les BIATSS grévistes soient recensés, et non toutes les catégories de personnels.

Mme Clerget rappelle les consignes émanant des services centraux, qui s'adressent bien à l'ensemble des personnels, et pas seulement aux BIATSS. Des instructions en ce sens ont été envoyées aux directeurs de laboratoires, en vue d'un recensement numérique des grévistes enseignants et BIATSS le matin même de la grève. En effet, un chiffre des grévistes doit être fourni à la mi-journée, et une liste nominative des grévistes envoyée sous 15 jours à chacun des services de personnels.

M.CHERKAOUI-MALKI signale que dans son équipe de recherche, le recensement des grévistes enseignants a bien été réalisé.

Le Directeur d'UFR conclut que la consigne a pu être mal appliquée mais qu'elle n'était pas différente pour les personnels BIATSS et les enseignants-chercheurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 00

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE